



REVUE DE PRESSE*

DU VENDREDI 26 JANVIER 2024

* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

Lyon 3e

Les sept points de crispation a

Ils ne vivent pas tout à fait au même endroit mais ils parlent d'une même voix. Au sein de l'association « J'aime Montchat » et du collectif Félix Faure, des habitants s'inquiètent au sujet du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), qui doit passer dans leur quartier. L'enquête publique, clôturée le 12 janvier, leur a permis de partager leurs interrogations avec le commissaire enquêteur dont on attend désormais qu'il rende son avis. Gaspillage d'argent public, danger pour les enfants, perte de stationnement... La liste des griefs est longue.

● **De l'argent public gaspillé**

« Est-ce vraiment utile de dépenser l'argent des contribuables alors que le bus 25 existe déjà ? » A l'heure où l'enquête publique vient de s'achever au sujet du bus express, aussi appelé bus à haut niveau de service (BHNS), qui doit voir le jour en 2026 sur une ligne reliant la Part-Dieu à Sept-Chemins (Bron), la question agite les esprits. Et pour cause. Avec la création du BHNS, la ligne 25 sera supprimée, seule ligne de bus passant dans Montchat. « Cela va pénaliser les habitants », explique Hélène Barronnier, la présidente de l'association « J'aime Montchat », qui croit savoir que les personnes âgées ou à mobilité réduite devront parcourir plus de distance pour atteindre une station du BHNS. « Le bus 25 existe déjà sur le même trajet, pourquoi ne pas mettre plus de chauffeurs pour augmenter sa fréquence ? » se demande aussi le collectif Félix-Faure alors que le BHNS annonce un temps de trajet de 25 minutes en moyenne. Le bus 25 en met actuellement 30 minutes.

● **Stationnement supprimé**

600 places de parking seront supprimées sur la totalité du tracé du BHNS, annonce le projet. « Où est-ce que vont pouvoir se garer les riverains et les artisans ? » se demande Toky Raouillon, du collectif Félix Faure.

● **Mais où vont se garer les livreurs ?**

Le projet prévoit l'implantation le long du tracé des places de livraison, en même temps que des places PMR et des bacs à fleurs. Les riverains ne sont pas sûrs de sa faisabilité, et estiment que les livreurs devront se garer sur la voie du BHNS, gênant sa circulation.

● **Dangers à proximité des écoles**

L'augmentation du nombre de voitures dans les petites rues, dans lesquelles de nombreux établissements scolaires se situent, « fait peur aux parents » raconte Hélène Barronnier. Un autre lieu inquiète, l'esplanade Nelson Mandela, proche de la gare Part-Dieu, où se trouve le Collège Gilbert Dru. L'esplanade, au croisement de plusieurs axes routiers, du BHNS et de la fu-

« Le bus 25 existe déjà sur le même trajet, pourquoi ne pas mettre plus de chauffeurs pour augmenter sa fréquence ? »

Collectif Félix Faure

ture Voie Lyonnaise 11, sera un lieu « très accidentogène ». « On connaît les jeunes, ça court de partout, ça ne fait pas attention, qu'est-ce qu'il va se passer » s'interroge Marie Gaillard, du collectif Félix Faure.

● **Des arbres abattus ?**

Une des conditions initiales à la réalisation du projet BHNS, était la conservation des platanes avenue Félix Faure. Enter temps, ils auraient appris que les platanes seraient malades et nécessiteraient qu'ils soient abattus. Une information qui les inquiète mais que nous n'avons pu confirmer auprès de la Métropole. La mairie du 3^e arrondissement, elle, affirme qu'aucun arbre ne sera abattu dans ce programme.

● **Absence de parking relais aux Sept-Chemins**

L'absence de parkings relais au terminus Sept-Chemins crée de vives interrogations. Les collectifs se demandent comment les habitants de Chassieu ou de Genas, vont faire pour se rendre à l'arrêt sans emprunter leur voiture. « Ils continueront à utiliser leur voiture et donc, l'investissement dans cette nouvelle ligne de bus sera inutile », pense Hélène Barronnier. Interrogée par l'association, la Métropole assumerait le choix de ne pas installer un parc relais.

● **Une augmentation de la pollution**

L'absence de parc relais est synonyme d'engorgement des rues adjacentes à l'avenue Félix Faure et de la route de Genas, pour les habitants. Ils s'alarment de la pollution générée par cette densification de la circulation. Sans travaux, les embouteillages sont déjà présents, « avec travaux, je n'ose même pas imaginer » déclare Toky Raouillon.

● **Marine Issartel**



L'association « J'aime Montchat » (en bas à gauche) et les membres du collectif Félix Faure (en bas à droite) s'inquiètent du BHNS. Photos Marine Issartel



Des commerçants de l'avenue Félix-Faure déjà inquiets d'une baisse d'activité

« Les commerçants contribuent à la vie du quartier » affirme le collectif Félix Faure. Le début des travaux, lundi 15 janvier, « est très violent, très brusque » confie en écho, le gérant de l'auto-école, place Rouget de L'Isle. « Tout le monde est en galère, il n'y aura bientôt plus de commerçants » s'inquiète-t-il. En effet, la mise à sens unique de l'avenue Félix Faure impacte d'ores et déjà les commerçants, qui éprouvent des difficultés à faire venir la clientèle et à se faire livrer.

La circulation ne va pas être améliorée puisque les membres du collectif Félix Faure doutent que des places de livraisons puissent être aménagées, jusque-là annoncées par le Sytral. « Ils vont faire com-



L'avenue Félix Faure coupée. Photo Marine Issartel

ment pour se faire livrer ? » se questionne M. Mebariki, gérant d'un call center et d'un relais colis. « Les camions devront se mettre sur la voie BHNS ? » se demande le collectif Félix

Faure. Le projet du BHNS va supprimer plus de 600 places de parking, « mais où vont se garer les gens » se demande Hélène Barronnier, présidente de l'association « J'aime Montchat ».

u sujet du futur bus express



À Montchat, ce restaurateur jette l'éponge face au futur bus à haut niveau de service : « J'ai travaillé 10 mois avec le couteau sous la gorge »



«L'italiano Vero» va être rasé. Photo Marine Issartel



Antonio Rega. Archive Le Progrès

« Pour tous ceux qui ont envie de goûter quelques pizzas, on vous attend jusqu'au dernier jour. » C'est dans un post Facebook le 12 janvier qu'Antonio Rega, propriétaire du restaurant « L'italiano Vero », 96 Route de Genas, dans le quartier de Montchat (Lyon 3e), a annoncé « avec regret », la fermeture de son restaurant le 27 janvier. En cause, explique-t-il, le projet de (BHNS) Bus à Haut Niveau de Service, qui doit voir le jour en 2026 sur une ligne reliant la Part-Dieu à Sept-Chemins (Bron). Cela faisait dix ans qu'il accueillait ses clients chez lui.

512 000 € d'indemnités
« Plus de la moitié de notre établissement va être rasée au sol à cause BHNS », affirme-t-il. Le fait est que si le dossier d'aménagement n'est pas encore finalisé, une certitude,

il est prévu que le tracé passe par son restaurant, plus exactement sa véranda et son jardin d'été.

Après des mois de négociations avec le Sytral, l'homme a reçu ce lundi 15 janvier, la convention par laquelle il sera indemnisé pour son éviction à hauteur de 512 000 €. « Pour nous ce n'est pas assez. Mais on n'avait pas le choix, on préfère passer à autre chose et ne pas aller devant le tribunal », confie le restaurateur, au Progrès. Sont précisés également dans cette offre, une clause de non-concurrence de moins de 5 km, des frais de déménagement ainsi que des indemnités liées au licenciement du personnel, quatre au total, à la charge du Sytral. « J'ai travaillé 10 mois avec le couteau sous la gorge » raconte celui qui a déjà démonté sa véranda (pour laquelle il avait

déboursé 150 000 € en 2017), en préparation de sa fermeture.

Il est acté que son départ doit être effectué avant le 29 février : il a jusqu'au 24 février pour retourner le document. Sauf qu'à l'heure, désormais, de signer la convention, la situation lui laisse un goût amer. Si dans l'offre d'éviction reçue le 22 décembre 2023, était indiquée une prise en charge du bail du jardin et de la grande salle par le Sytral, il s'avère que dans la convention, seul le bail du jardin est pris en charge par l'entreprise. « Je n'ai pas les sous pour payer le bail de la grande salle : la confiance entre Sytral et moi est cassée », lâche-t-il, en se considérant « perdant » dans l'histoire. De là à refuser de signer la convention, il n'y a qu'un pas.

● Marine Issartel



Repère ► C'est quoi le projet de BHNS ?

Le BHNS, ou Bus à Haut Niveau de Service, est un projet porté par Sytral Mobilités, reliant la Part-Dieu à Bron. Le bus électrique devrait notamment passer par l'avenue Félix Faure et la route de Genas, qui seront toutes les deux requalifiées et végétalisées dans le cadre des travaux. On annonce une fréquence et une vitesse plus élevées qu'un bus.

Prévu pour 2026, et coûtant 120 millions d'euros, le projet a été soumis à de nombreuses concertations. L'enquête publique lancée le 4 décembre dernier s'est clôturée le 12 janvier. Le commissaire-enquêteur en charge du dossier a 30 jours pour présenter son avis au Sytral, qui devra répondre.

Ensuite le commissaire soumettra son avis final à la préfète, décisionnaire. L'objectif ? Décider si le projet est d'utilité publique ou non.

Le chantier, avenue Félix-Faure, sème le doute



Les panneaux de chantier sur la route de Genas suscitent l'inquiétude. Photo Marine Issartel

Des panneaux de chantier installés avenue Félix-Faure, le 12 janvier et la mise à sens unique de l'avenue le 15 janvier, avant que le commissaire-enquêteur ait rendu sa décision, ont semé le doute dans l'esprit de nombreux habitants. L'heure est aux

interrogations : « Pourquoi les travaux ont commencé avant la clôture de l'enquête publique ? » se demandent les collectifs qui craignent que les travaux aient commencé « sans qu'on en soit averti ». « Hors de question de lancer des travaux avant le retour du

commissaire-enquêteur » réponde Michaël Maire, 2e adjoint à la maire du 3e, en charge des mobilités et voiries. Les travaux qui ont actuellement lieu sont menés par différents opérateurs en prévision des éventuels travaux du BHNS, dit-il. Et

« Hors de question de lancer des travaux avant le retour du commissaire-enquêteur »

Michael Maire, adjoint à la maire du 3e, en charge des mobilités et voiries

d'ajouter : « Il fallait renouveler les réseaux d'eau, de télécoms, d'électricité. »

« Les travaux en cours ne sont pas liés à l'obtention des autorisations administratives découlant de l'enquête publique du BHNS », confirme la Métropole. « Aucun chantier d'infrastructure pour l'aménagement du futur BHNS n'est pour l'instant lancé. »

© 2024 - 11

Samedi 20 janvier 2024

Actu Vie quotidienne | 9

Vie de famille

Compostage obligatoire : comment s'y retrouver ?

Depuis le 1^{er} janvier, le tri à la source des biodéchets est théoriquement obligatoire. Quels aliments peuvent être compostés ? Comment faire quand on habite en appartement ? Risque-t-on une amende si fon ne fait pas le tri ? On vous explique tout.

C'est une mesure qui va venir chambouler les habitudes de certains d'entre nous. Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les ménages français doivent - en théorie - pouvoir trier leurs déchets "verts" ou alimentaires. Voici tout ce qu'il faut savoir sur cette obligation, prévue par la loi anti-gaspillage (loi Agec), votée en 2020.

Pourquoi faut-il trier les déchets biosourcés ?

Un tiers du contenu des poubelles ménagères des Français est constitué de déchets alimentaires, selon l'Ademe, l'agence de la transition écologique. Ce qui représente tout de même 83 kilos de déchets résiduels par habitant et par an. Quand ils ne sont pas triés, les biodéchets sont envoyés en incinération ou mis en décharge. Alors qu'ils auraient pu être valorisés, ils polluent et contribuent ainsi au changement climatique.

Pour résumer, la généralisation du tri à la source est - indispensable pour limiter les impacts environnementaux liés au traitement de nos ordures -, souligne l'association Zero Waste France. Cette démarche a aussi un bénéfice : triés, les biodéchets peuvent être transformés en fertilisant naturel.



Trier les biodéchets permet de les transformer en fertilisant naturel. Photo d'illustration Loïc Masson

Autrement dit en compost, riche en nutriments et moins polluant que les engrais minéraux.

Que peut-on mettre dans un bac à compost ?

Epluchures de fruits et légumes, fleurs coupées, marc de café, restes de cuisine... Il existe tout un tas de déchets compostables. Même les boîtes d'œufs en carton peuvent servir de fertilisant. Le Réseau Compost Citoyen a recensé dans une fiche les idées recues sur le sujet.

La principale leçon à retenir ? • Tout est question de choix et de dosage. Tout ce qui est d'origine animale ou végétale peut se composte mais un compostage réussi passe par un bon mix de déchets (entre ceux secs et humides), une fragmen-

tation suffisante des petits morceaux se décomposent plus facilement et un brassage régulier (qui évite les mauvaises odeurs).

Je vis dans un appartement : comment faire ?

Si vous habitez en appartement, pas de panique. Les collectivités doivent vous proposer une solution de tri adaptée à votre logement. Il en existe plusieurs.

Ainsi, si vous vivez en ville, il est probable que votre intercommunalité opte pour la collecte séparée, en porte à porte. Si c'est le cas, un petit bac (ou "bio seau"), généralement marron, peut vous être fourni et une poubelle dédiée est installée dans votre immeuble. Chargez à vous de le remplir puis de déposer les biodéchets dans la poubelle idoïne.

Votre collectivité peut aussi choisir l'option "points d'apport volontaire", sur le principe de ce qui existe déjà pour le verre, par exemple. Dans ce cas, c'est dans des poubelles collectives installées dans votre quartier qu'il faudra laisser vos biodéchets. Une fois récupérés, ils seront traités en compostage industriel (à grande échelle) ou par méthanisation.

Quant aux habitants des zones rurales, un compostage domestique ou partagé peut leur être proposé. Dans ce cas de figure, charge aux collectivités de fournir ou financer des composteurs individuels ou collectifs, voire des lombricomposteurs. Les avantages de cette méthode ? Réduire l'impact

Risque-t-on une amende ?

La loi Agec a prévu la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Cela concerne tous les producteurs de déchets : les collectivités et administrations, les professionnels, mais aussi les particuliers. Cela ne veut pas dire que tous les ménages doivent se doter eux-mêmes d'un bac à compost. En effet, « c'est aux collectivités locales et non aux citoyens que s'applique l'obligation », indique l'association Zero Waste France.

Les intercommunalités, déjà chargées de la gestion des déchets, doivent toutes fournir une solution de tri à la source. En clair, rien ne vous oblige à acheter vous-même un composteur ou un "bio seau".

Quant au risque d'amende, il existe, mais reste improbable. Si votre collectivité locale propose bien une solution de tri et que vous ne respectez pas les consignes, vous pouvez, techniquement, recevoir une amende au titre de l'article R632-1 du Code pénal. Mais en pratique, cette sanction est peu appliquée. Surtout, de nombreuses collectivités risquent elles-mêmes de ne pas être en règle dans les temps. Impossible, dans ce cas, de vous verbaliser.

carbone lié au transport des biodéchets et utiliser soi-même son compost pour son jardin ou ses plantes.

•L. G.

La France est-elle prête ?

Vous ne savez toujours pas comment vous allez devoir trier vos biodéchets ? Ce n'est pas surprenant : l'Ademe estime que seulement 20 millions d'habitants bénéficieront d'une solution de tri à la source des biodéchets en 2024, soit moins d'un Français sur trois.

Couvrir 40 % de la population en 2024
« L'objectif est de couvrir 27 millions de Français en 2024, soit 40 % de la population », relève l'agence. L'organisation Zero Waste France (Zéro déchet) a qualifié ce retard de déploiement de « préoccupant ». L'association exhorte les collectivités locales à « mettre en place

rapidement des solutions de tri à la source des biodéchets, et (à) dédier des budgets ambitieux afin que ce tri à la source soit effectif ». Un vœu pieux ? Les collectivités qui ne respectent pas la loi depuis le 1^{er} janvier ne risquent, pour l'instant... Rien du tout.

Des sanctions réclamées
Zero Waste France souhaiterait que des sanctions financières soient mises en place à l'égard des collectivités n'ayant mis en place aucun plan d'action pour le tri à la source des biodéchets dans leur territoire. Elle insiste sur le fait que les solutions de tri proposées doivent être « généralisées et accessibles à tous ».



Dans le cadre de la loi anti-gaspillage de 2020, le compost est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024. Photo d'illustration Geoffrey Fleury

Samedi 20 janvier 2024

Actu Lyon et région 13

Métropole de Lyon

Ehpad : comment la hausse des prix de 5 % s'est transformée en +6,64 %

Alors que la hausse maximale des tarifs d'hébergement 2023 était annoncée à 5 % dans les Ehpad de la Métropole de Lyon habilités à l'aide sociale, la plupart des factures ont affiché une augmentation de 6,64 % à partir d'avril. Comment est-ce possible ?

Il fallait être sacrément à l'aise avec les chiffres pour s'apercevoir, sans calculatrice, que la hausse n'était pas celle annoncée. François Le Borgne l'est... En avril dernier, cet ancien cadre dans les assurances, âgé de 85 ans, s'est aperçu, en parcourant la facture de l'Ehpad de sa conjointe, que la majoration des tarifs d'hébergement était plus salée que les 5 % actés pour 2023 par la Métropole de Lyon. 6,64 %, exactement. De quoi engendrer un potentiel surcoût annuel de 432,35 € (en plus des 1 312,35 € prévus) pour la "chambre spacieuse" de la résidence Dorothee-Petit à Irigny (groupe H Inova) où vit son épouse de 82 ans, atteinte d'une maladie neurodégénérative.



« Sauf erreur de ma part, les nouveaux tarifs appliqués ne semblent pas correspondre à la hausse de 5 % annoncée », a écrit, en avril dernier, François Le Borgne à l'Ehpad Dorothee-Petit, à Irigny, où réside son épouse. Photo Richard Moullaud

Pas qu'un simple bug
Aussitôt, François Le Borgne a pris la plume. Et demandé des comptes à l'Ehpad, puis à la Métropole de Lyon : « Sauf erreur de ma part, les nouveaux tarifs appliqués ne semblent pas correspondre à la hausse de 5 % annoncée. » Il ne s'imaginait pas, alors, qu'il était en train de lever un lièvre beaucoup plus gros qu'un simple bug sur une seule facture...

Alerté, Le Progrès a, en effet, découvert que ce sont quasiment toutes les douloureuses des 7 880 lits des Ehpad habilités à l'aide sociale (dont les tarifs sont fixés par la Métropole de Lyon) qui ont grimpé de 6,64 % depuis le mois d'avril 2023. Et ce, alors que la Commission permanente de la Métropole de Lyon a bien établi que la hausse serait plafonnée à 5 % par rapport à 2022. Comment est-ce possible ?

Retard et rétroactivité
L'explication tient à une revalorisation définitive des tarifs des hébergements très tardive. Alors qu'elle avait été initialement fixée à 1,5 % en décembre 2022, elle a été révisée à 5 %, le 28 février, par délibération, afin de tenir compte de l'inflation. Et notamment de la hausse de 3,5 points de l'indice salarial acté par l'État. « Il nous fallait répondre aux inquiétudes des Ehpad qui craignaient de ne pas pouvoir boucler leur budget, justifie Pascal Blanchard, vice-président de la Métropole de Lyon en charge des personnes âgées. Cette révision du taux a fatalement retardé l'adoption des arrêtés sur les prix qui sont fixés avec les Ehpad. Et les nou-

veaux tarifs n'ont pu être appliqués qu'à partir d'avril. »

Pour tenir compte des trois mois non majorés en 2023 (janvier, février et mars), un rattrapage a alors été appliqué comme le permet l'article R.314-35 du Code de l'action sociale et des familles. Et cela a abouti à des tarifs en hausse de 6,64 % sur les neuf mois restants, pour obtenir 5 % lissés sur l'année...

Des inégalités
Cette rétroactivité interroge sur l'égalité des résidents devant les prix pratiqués dans les Ehpad métropolitains habilités à l'aide sociale. Car une personne âgée qui est entrée en Ehpad à partir du mois d'avril s'est retrouvée à payer 6,64 % de plus qu'en 2022, alors qu'elle n'aurait pourtant pas dû être concernée par le rattrapage, n'ayant pas bénéficié des trois mois sans hausse. « D'un point de vue mathématique, vous avez raison, répond au Progrès Pascal Blanchard. Certains résidents ont effectivement payé plus que d'autres l'an dernier. Mais la Métropole n'a fait qu'appliquer la méthode de calcul définie par la loi. Peut-être que ce texte mériterait d'être révisé... Toutefois, personne n'a été pris en traître. Ceux qui ont payé plus cher en entrant couramment en 2023 ont signé en connaissant les tarifs. »

● **Pierre Comet**
« La Métropole de Lyon fixe les tarifs de 102 Ehpad habilités à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale (résidents aux revenus limités). Parmi ces 102 Ehpad, 13 sont publics, 53 associatifs et 36 commerciaux.

Une nouvelle hausse de 4 % en 2024

Mauvaise nouvelle pour les résidents des Ehpad. Après avoir vu les tarifs des hébergements progresser de 5 % en 2023, une nouvelle hausse de 4 % maximum vient d'être accordée par la Métropole de Lyon aux maisons de retraite habilitées à l'aide sociale. « Ce n'est jamais de gaieté de cœur que nous procédons à une hausse des tarifs dans les Ehpad. Malheureusement, c'est nécessaire afin d'assurer la pérennité de structures qui font face à une hausse de leurs coûts bien supérieure aux taux votés, argue Pascal Blanchard, vice-président de la Métropole de Lyon en charge des personnes âgées. Nous sommes face à une crise sans précédent, de moyens financiers et humains. Certains Ehpad n'arrivent plus à trouver de personnel, ni à assumer leurs factures et ils risquent véritablement de déposer les clés. Ce serait terrible

d'un point de vue sociétal, et la Métropole fera tout son possible pour l'éviter. Mais il est urgent qu'un plan national soit mené, et il se doit d'être beaucoup plus ambitieux que le fond d'urgences de 100 M€ qui est totalement insuffisant. »

Sur quel tarif sera appliquée la hausse ?
Reste à savoir sur quelle base sera appliquée cette nouvelle hausse de 4 %. Ce n'est sans inquiéter François Le Borgne, qui vient de découvrir sur la facture de janvier 2024 de l'Ehpad de son épouse que la hausse de 6,64 % perdurait... La Métropole se veut, sur ce point, rassurant : « L'augmentation sera calculée sur la base d'une hausse 2023 de 5 %. Les arrêtés n'ayant pas encore été tous adoptés, il y aura encore un peu de rétroactivité. »

« Se battre sur les tarifs n'est malheureusement plus la priorité »

Claudette Brialix aurait adoré pouvoir ergoter sur le droit. Et batailler, dans les prétoires, sur la légalité de la rétroactivité des tarifs dans les Ehpad habilités à l'aide sociale. « Car cela voudrait dire que nous avons le temps de nous consacrer aux détails », lance la présidente de la Fédération nationale des associations et amis des personnes âgées et de leurs familles (Fnapaef). Malheureusement, à l'entendre, c'est loin d'être le cas. « Le combat, aujourd'hui, c'est déjà que les résidents puissent bénéficier d'une douche par se-



Claudette Brialix, présidente de la Fédération nationale des associations et amis des personnes âgées et de leurs familles. Photo fournie

maine. C'est que leurs toilettes ne soient pas expéditives et réalisées à la chaîne. C'est qu'il y ait des liens de vie et des activités dans les structures, reprend-elle. Aujourd'hui, tout ce qui fait l'humanité a disparu des Ehpad. C'est catastrophique. On est dans le mur, et on ne voit rien venir. Il est urgent qu'une vraie politique sur le vieillissement soit menée en France, avec une revalorisation des métiers et une réflexion sur l'accompagnement que l'on souhaite donner aux personnes âgées. Ce n'est pas acceptable de continuer à détourner les yeux du problème. »

BIBUS - VI

Lyon**Le tram de l'Ouest lyonnais ne ferait pas baisser la circulation**

Une présentation des études préalables et de la première phase de concertation a permis d'aborder la question des rabattements vers TEOL. Photo Sylvie Silvestre

Le « rabattement » vers les stations du futur tramway devrait se faire par tous les moyens de déplacement : à pied, à vélo, en trottinette, en voiture ou covoiturage, et aussi par les transports en commun.

Dans sa onzième semaine de concertation, le projet de Tramway express de l'Ouest lyonnais (TEOL) propose désormais au grand public d'entrer dans des aspects plus techniques lors d'ateliers pratiques. La première, le mercredi 17 janvier, traitait de la question des rabattements.

80 % des habitants à moins de 300 m d'un arrêt TCL

Suite aux études préalables, les grandes lignes se dégagent. Le « rabattement » vers les stations du futur tramway se fera par tous les moyens de déplacement : à pied, à vélo, en trottinette, en voiture ou covoiturage, et aussi par les transports en commun.

Les experts du Sytral, d'Egis ou de la Métropole ont également tracé les flux routiers. Ils ont conclu que le TEOL ne fera pas baisser la circulation qui sera compensée par des apports venus d'une zone élargie. L'engorgement aux heures de pointe des grands carrefours restera donc à étudier. Deux tendances se distinguent. Le plateau du 5e tend à s'orienter vers le hub de Bellecour, tandis que l'ouest de Ménival se rabat

plutôt vers Gorge de Loup.

« 80 % des habitants des communes du secteur TEOL habitent à moins de 300 mètres d'un arrêt TCL. Plus à l'ouest, c'est 60 %, voire moins. Le réseau actuel est d'ores et déjà satisfaisant, il faudra renforcer et maximiser cette desserte. D'ici 2030, la part de la voiture particulière dans l'ensemble des déplacements devrait baisser de 10 à 15 points », ont expliqué les ingénieurs.

La connexion avec les lignes existantes en jeu

Un tableau récapitulait l'amélioration des temps de trajet pour chaque secteur, selon les variantes A ou B, le grand gagnant étant le Point-du-Jour qui dans tous les cas de figure améliore nettement sa liaison avec le centre-ville.

Une participante posait la question de la fréquence annoncée « toutes les 5 minutes », notamment au niveau du névralgique Perrache : « Il ne faudra pas plus de 2 lignes en cohabitation. C'est la connexion entre TEOL et les lignes existantes qui est en jeu. Mais la fréquence se rapprochera de celle d'un tramway classique, y compris tard le soir ou hors jours ouvrés », ont concédé les spécialistes. Le secteur très contraint Charcot-Saint Irénée suscite aussi des questions.

De notre correspondante

Sylvie Silvestre

Prochaines réunions : 23 et 30 janvier de 19 à 21 heures.

Lyon

Tramway express de l'Ouest lyonnais : Yann Cucherat dénonce un « demi-projet »

Près de trois mois après le lancement de la concertation citoyenne par la Métropole de Lyon et Sytral Mobilités sur le projet de tramway express de l'Ouest lyonnais (Teol), le groupe d'opposition Pour Lyon par la voix de Yann Cucherat continue de s'interroger sur la mise en place de cette initiative. Parmi les points d'inquiétude : la capacité du Teol à décongestionner la ville et ses alentours sur le long terme.

Connecter le plateau du 5^e arrondissement et l'Ouest lyonnais au centre-ville, décongestionner et décarboner les grands axes de circulation, construire un maillage territorial rentable et efficace. Ce sont les objectifs de la Métropole et de Sytral Mobilités avec le projet de tramway express de l'Ouest lyonnais (Teol), pour lequel une concertation citoyenne est organisée jusqu'au 5 février 2024.

Trois ans après l'abandon du projet de ligne de métro E au profit du tramway, une partie de l'opposition a encore du mal à accuser le coup. « Cette initiative est un demi-projet, dénonce Yann Cucherat, pré-

« Certes, le Teol peut répondre rapidement à certains besoins, mais ce n'est pas un projet structurant sur le long terme »
Yann Cucherat (Pour Lyon)



sident du groupe Pour Lyon. Certes, le Teol peut répondre rapidement à certains besoins, mais ce n'est pas un projet structurant sur le long terme. »

● **Une « démarche opaque » ?**

Promis par Gérard Collomb lors de sa campagne de 2014, le projet de métro E avait fait l'objet d'une première concertation en 2019, puis d'une consultation auprès des habitants, en 2021. « Cette ligne

était plébiscitée par les citoyens et les élus », regrette Yann Cucherat.

Problème, dénonce le groupe, et malgré l'ensemble de documents portant sur le projet de métro, la délibération par laquelle le Sytral a pris acte du bilan de celle-ci, qui comprenait les éléments techniques mais surtout le retour des habitants consultés, n'est plus disponible.

« Le projet Teol avait été retenu en troisième position, contre celui du projet de métro. Mais nous ne pouvons plus comparer finement les deux projets, avance l' élu. Résultat : quand nous essayons d'argumenter pour ne pas être simplement dans une opposition bloquante, nous n'avons pas les éléments nécessaires. »

● **Des services revus à la baisse**

Le budget du Teol devait ini-

tialement avoisiner les 700 millions d'euros, contre 1,2 à 1,6 milliard pour le projet de métro E. « Il y avait un gain financier non négligeable, concède Yann Cucherat. Mais nous nous apercevons que depuis les premières annonces, le coût du Teol a augmenté de 100 millions d'euros, et que les services envisagés, eux, ont diminué. »

Alors que le métro devait rouler jusqu'à Bellecour, voire Part-Dieu, le tramway express devrait en effet s'arrêter au sud de Perrache. Si les résultats de la concertation publique devraient en préciser le terminus (cours Suchet ou rue Montrochet), « Pour Lyon » pointe l'abandon d'une ligne directe reliant l'Ouest à l'Est de la ville, et ne desservant plus que quatre à cinq stations. « Le Teol se contente de se brancher aux T1 et T2 au niveau de Confluence, sans que



l'on sache précisément s'il ira jusqu'à Jean-Macé, avance l' élu. Comment allons-nous faire pour ne pas être en rupture de charge, sur des lignes déjà saturées en heure de pointe ? »

● **Des enjeux de sécurité et d'aménagement en suspens**

Autre point d'interrogation : l'adaptation de la ligne du Teol à la topographie de la colline de Fourvière. « Comment faire si le tramway express tombe en panne dans des pentes allant de 8 à 9 %, en bord de Saône ? » questionne le groupe. Et d'argumenter. Un rapport sur le sujet paru en 2017, publié par l'entreprise d'ingénierie Egis précisait en effet que l'option du tramway n'était pas optimale en cas de secours, dans une telle configuration.

« Aussi, avoir un tramway qui sort de terre à Tassin-la-Demi-Lune, et qui vient affecter les voies de surface semble poser des problèmes colossaux », ajoute Yann Cucherat. A contrario, l' élu estime qu' « y enterrer le Teol impliquerait des budgets avoisinant celui du métro E ». Autant d'inquiétudes que le groupe espère faire entendre à l'occasion du prochain conseil municipal, ce jeudi 25 janvier. « Nous ne sommes pas opposés à la mise en place d'un tramway, conclut Yann Cucherat. Mais nous souhaitons plus de transparence et des solutions efficaces pour les Lyonnais et l'ensemble du Grand Lyon. »

● **Clara Jaeger**

Histoire locale

Lyon

La bataille de Lugdunum : deux hommes pour le trône de l'empire romain

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, on vous raconte la bataille de Lugdunum dans laquelle des milliers de soldats ont péri, opposant Septime Sévère à Clodius Albinus en 197 après Jésus-Christ. Tous deux se battaient pour le trône de l'empire romain.

Né dans l'actuelle Libye, Septime Sévère devient empereur de l'empire romain en 193, après l'assassinat de Pertinax, un an seulement après son arrivée au pouvoir. Lui-même succédait à Commode, assassiné en 192.

Septime Sévère a été gouverneur de Lugdunum quelques années auparavant. Son statut d'empereur est régulièrement remis en cause par d'autres prétendants. En 193, il fait face à Didius Julianus, un préteurien soutenu par le Sénat. Septime Sévère s'allie à Clodius Albinus, commandant des légions de Bretagne, en lui promettant le titre de César. Cette alliance lui permet d'éliminer son adversaire et d'accéder au trône. Il combat un autre prétendant en 194, Pescennius Niger. En 195, il nomme son fils César, bafouant ainsi la promesse faite à Clodius Albinus.

Ce dernier, après s'être fait acclamer empereur par ses troupes, marche sur la Gaule. Il s'installe à Lugdunum en 196. Sa première action est de faire frapper une monnaie à son effigie. Il renforce également ses trois légions avec une milice gauloise. Puis il attend patiemment que Septime Sévère vienne à lui pour l'affronter.

150 000 soldats s'affrontèrent le 19 février 197

« Un affrontement sanglant et définitif était inévitable. Il eut lieu sous les murs mêmes de Lyon, soit à l'extrémité du plateau de Dombes, soit au pied du mont d'Or, soit même sur le plateau qui prolonge le sommet de Fourvière jusqu'à la Demi-Lune. Peut-être même les combats eurent-ils lieu sur tous ces points à la fois. » (4)

Dion Cassius, historien ro-



Septime Sévère, empereur romain jusqu'en 211, lors d'une reconstitution au festival romain, qui a eu lieu en octobre 2023, aux théâtres romains de Fourvière.

Photo d'illustration Guillaume Beraud

main, raconte que 150 000 soldats s'affrontèrent ce 19 février 197. Pour Amable Audin, ils étaient 60 000.

Le général de l'armée Laetus mène Sévère à la victoire

Clodius Albinus et Septime Sévère participent personnellement à cette bataille qui devra déterminer lequel d'entre eux sera à la tête de l'empire romain.

« L'aile gauche d'Albinus fut vaincue et s'enfuit vers son camp ; les soldats de Sévère les poursuivirent, les assaillirent, commencèrent à les tuer et à piller leurs tentes. Pendant ce temps, sur l'aile droite, les soldats d'Albinus, qui avaient disposé devant eux des fossés et des trous dissimulés superficiellement par de la terre, s'avancèrent jusqu'à eux et lancèrent des javelots de loin. Ils firent demi-tour pour obliger leurs adversaires à les poursuivre. » (5)

Les soldats de Sévère tombèrent dans le piège et s'entassèrent dans les trous creusés par leurs adversaires. Ceux qui ne périrent pas dans la chute, battirent retraite sur-le-champ.

Dans cette confusion, Septime Sévère tomba de cheval, perdit son manteau et prit la

fuite en courant. Les historiens se querellent à propos de cette fuite. S'agit-il d'une fuite face à l'adversité ou d'une course pour récupérer ses troupes ? Pour certains, Sévère se plaça en première ligne, l'épée à la main. Pour d'autres on le crut mort. C'est à cet instant que Laetus, un général de l'armée de Sévère intervint dans la bataille avec ses troupes et remporta la victoire.

Est-ce que Laetus est intervenu parce qu'il croyait Sévère mort et espérait récupérer le trône ou a-t-il agi par loyauté ?

« La plaine entière couverte de cadavres d'hommes et de chevaux »

Quant à Albinus, il partit se réfugier dans une maison aux bords de Saône. Il se donna la mort. Selon certaines sources, il n'était pas complètement mort quand son corps est présenté devant Sévère. Ce dernier le fit piétiner par son cheval, avant de le déshabiller, de lui trancher la tête et de jeter sa dépouille dans le Rhône après l'avoir exposée devant sa tente. Sa tête, plantée au bout d'une pique, est envoyée à Rome.

« Ainsi vainquit Sévère ; la puissance romaine éprouva un

très grave échec, puisque des deux côtés tombèrent d'innombrables combattants. Nombreux même parmi les vainqueurs furent ceux qui pleurèrent l'événement : on voyait la plaine entière couverte de cadavres d'hommes et de chevaux, et, parmi eux, les uns étaient étendus criblés de blessures et comme déchiquetés, les autres, bien que sans blessures, étaient ensevelis sous les corps ; les armes étaient abandonnées çà et là, et le sang était répandu en telle abondance qu'il coulait jusque dans les rivières. » (5)

Après cette victoire, Sévère fit piller et brûler Lugdunum pour la punir d'avoir soutenu Albinus. Septime Sévère dirigea l'empire romain jusqu'en 211.

De notre correspondante

Julie Bordet

- (1) Eric Fuster est l'auteur du Recueil du Lyon souterrain
- (2) Walid Nazim est l'auteur de l'Énigme des Arêtes de poisson
- (3) d'après Catherine Le Mer et Claire Chomer dans leur ouvrage La Carte archéologique de la Gaule (Lyon 69/2)
- (4) d'après Amable Audin dans son ouvrage Lyon miroir de Rome
- (5) d'après Dion Cassius, Histoire romaine

12 **Actu** Lyon et région

Métropole de Lyon

« Ici, j'ai eu une réponse en 48 salariés, ils ont choisi le colivin »

Ils ont de 18 à 57 ans et vivent côte à côte dans un immeuble de 94 appartements offrant de nombreux services. Reportage à Bron auprès de ces « coliveurs ». Ils expliquent pourquoi ils ont opté pour cette nouvelle manière d'habiter, souvent apparue comme une solution après de longues recherches infructueuses.

Cuisine ouverte et suréquipée, grande baie vitrée, salon, coin détente avec télé et canapé XXL, déco léchée. Du haut de gamme. Nous sommes dans les parties communes de la résidence de coliving Compose. Quatre étages situés rue Laborde à Bron, à deux pas du périphérique, du tram et du métro, de l'hôpital Edouard-Herriot, de la fac de médecine et du parc de Parilly. Depuis le mois de juillet 2023, 94 personnes y vivent très confortablement, dans des chambres individuelles de 16 m² avec cuisine et salle de bains. 65 % sont des étudiants, les autres sont le plus souvent salariés (gouvernante d'hôtel, footballeur, dessinateur industriel, consultante en ressources humaines...). La doyenne des résidents a 57 ans.

« C'est la seule réponse positive que j'ai eue »

La plupart d'entre eux ont d'abord cherché, en vain, un studio ou un T2 en location dans le circuit classique. « Je ne pensais pas que ce serait une si grosse galère de trouver », admet une jeune quadragénaire en CDI, qui travaille à 100 % en télétravail. Elle ajoute : « En août, j'étais en période d'essai, c'était impossible de passer par une agence immobilière. Ici j'ai eu une réponse en 48 heures. » « Il n'y avait plus rien d'autre de disponible », appuie Celya Fischer, étudiante en communication de 21 ans, qui a su qu'elle était admise dans son Master assez tard dans l'été.

« Ça faisait deux mois que je cherchais un logement basique »

Pour Ruben Pereira, Orléanais de 18 ans, en première année de licence d'anthropologie et psychologie : « Ça faisait deux mois que je cherchais un logement basique. J'ai postulé par hasard sans connaître le coliving. Compose a rappelé, c'est la seule réponse positive que j'ai eue. »

« Je cherchais un logement dans l'urgence, je me suis demandé si je n'allais pas finir à l'hôtel », glisse une trentenaire qui a repris ses études à l'uni-



Celya Fischer, étudiante en communication de 21 ans, a su qu'elle était admise dans son Master assez tard dans l'été. - Il n'y avait plus rien d'autre de disponible. - Photo Stéphanie Guiochon

versité Lyon 2. « Le marché de l'immobilier à Lyon c'est très très compliqué, lâche une résidente de 28 ans, pourtant fonctionnaire. J'ai cherché partout pendant un an et demi. » En juillet 2023, elle était une des premières habitantes de l'immeuble, qui s'est rempli en un temps record (95 % des baux signés en cinq semaines).

« C'est juste hypercher »

Et ce, malgré un prix vertigineux, autour de 850 €⁰⁰ par mois. « Ça fait un peu mal aux fesses, c'est sûr ! », reconnaît volontiers le jeune Ruben Pereira qui a travaillé l'été dernier pour aider son père, cadre dans le BTP, à financer sa première année d'études. « C'est juste hypercher », résume Chloé et Iris, deux étudiantes croisées dans l'ascenseur. Celya a des

Combien ça coûte ▶

L'entreprise Compose nous a communiqué les tarifs suivants : 554 €/mois (avec kitchenette, salle de bains, linges...) + 87 €/mois de charges (électricité, eau, taxes, ménages des parties communes et réparations) + 94 €/mois (Internet, Netflix, console de jeux, café à volonté, vélos et voitures électriques, chambre d'amis, un binôme référent-intendant au service des locataires). Soit 735 €. Mais les locataires nous indiquent verser des sommes plus élevées, variables en fonction des mètres carrés des chambres, allant de 790 € à 870 €.

amis qui ne peuvent pas se loger à ce prix mais elle sait que sa mère, cadre dans la fonction publique, est prête à faire de gros sacrifices financiers pour que sa fille unique se sente bien dans son logement.

Si Emma, étudiante venue du Doubs, « regarde pour changer » à cause du prix, la plupart s'y retrouvent. Le taux de rotation est en moyenne de dix

mois, selon Compose qui fait des contrats d'au moins trois mois. « On a déjà fait le calcul entre nous, on ne serait pas forcément gagnant en appartement individuel. Ici tout est compris », affirme une des salariées. Les plus jeunes regrettent cependant de payer pour une voiture électrique qu'ils ne peuvent pas utiliser puisqu'il faut au moins trois ans de permis.

Vélos à dispo, café à volonté

Les plus ? Les nombreux services : ménage dans les parties communes, une intendante et une référente au service des locataires, Internet, Netflix, console de jeux, vélos et voitures électriques en libre accès, chambre d'amis, linge de maison, machines à laver et, cerise sur le gâteau, le café à volonté.

« Il y a une bonne ambiance. Ceux qui travaillent vont généralement se coucher plus tôt mais c'est très bien insonorisé : l'autre soir ils ont fait un karaoké je n'ai rien entendu ! », illustre la consultante RH. Soirée film, soirée raclette, sorties à l'extérieur... Les coliveurs de tous les âges se côtoient, s'apprécient et communiquent par fil WhatsApp. Les plus discrets disparaissent dans leur chambre. En toute harmonie.

● Marion Giousse

heures » : étudiants ou g, nouvelle façon de se loger



Face à la crise du logement, le coliving se développe... et préoccupe les Écologistes

« Le succès a été foudroyant, on a signé 95 % des baux en cinq semaines, c'était très impressionnant ! » La directrice des ressources humaines de l'entreprise Compose spécialisée dans le coliving (de l'anglais « co » ensemble et « living » vivre) n'avait jamais vu ça. En juillet dernier, le nouvel immeuble de la rue Laborde à Bron, de 94 appartements meublés avec espaces et services partagés a été pris d'assaut. « Au mois d'août on était plein », confirme Sandrine, l'intendante.

Une garantie d'intimité tout en permettant de nouer des liens
Dès l'automne, Compose mettait en service deux autres résidences de coliving avec 17 appartements dans des maisons du 8^e arrondissement.

D'autres entreprises, des start-up, spécialisées comme The Colivers, Chez Nestor ou Colodge sont également présentes dans différents quartiers de Lyon, notamment la Part-Dieu et Jean-Macé, ou à Villeurbanne, le plus souvent en habitat diffus.

Le coliving, né dans les années 2000 à New York, Tokyo ou Berlin, est la dernière tendance en matière de logement dans la métro-

pole lyonnaise. Côté locataires, on trouve des avantages à cette proposition locative haut de gamme. Le coliving réservé aux personnes seules est (très) onéreux mais clé en main, garantit l'intimité tout en permettant de nouer des liens. Et il surgit le plus souvent comme une solution inespérée après de longues recherches infructueuses dans le circuit locatif classique. Et à l'avantage d'accepter tous les types de contrats et de statuts.

« Le coliving est rentable »

Côté entreprises, dans un contexte de hausse des prix des matières premières et de l'énergie, « le coliving est rentable », selon les mots de Sophia Popoff, élue déléguée au logement et au « Bien habiter en ville » à Lyon.

Une preuve ? Lors du bras de fer entre Bouygues et la Métropole au sujet de la friche des Halles Nexans de Gerland (Lyon 7^e)⁽¹⁾, le promoteur n'a pas voulu lâcher sur sa volonté de construire un immeuble de bureaux partagés et d'hébergement en coliving : « C'était une condition *sine qua non* », assure l'élue.

Un autre immeuble de

146 logements situé 139 rue Vendôme (Lyon 3^e), sera livré fin 2024 sous le nom de Bikube Home together.

« Désormais, on dit systématiquement non »

« Nous avons bien délivré le permis de construire avec Vinci, la Ville prend ses responsabilités. Mais c'était en début de mandat nous n'étions pas encore au fait, poursuit Sophia Popoff. Désormais, on dit systématiquement non à des projets de coliving. C'est la ligne rouge. » La mairie écologiste préfère promouvoir l'habitat participatif ou la cohabitation solidaire. « Le coliving financiarise les modes collectifs d'habiter, cela nous pose un problème. » Le point de crispation ? Le prix démentiel. « C'est du haut de gamme subi. » L'élue de 35 ans, qui reconnaît une « situation du logement très inquiétante à Lyon », reste sur sa ligne : « Permettre à tous d'avoir un logement abordable ».

● M. G.

(1) Le projet qui sortira de terre en 2027 à proximité du nouveau campus de l'EM Lyon accueillera aussi un parc, des logements (dont certains « abordables »), des activités commerciales et artisanales.

Une zone grise en droit

Le coliving est un type d'hébergement pouvant entrer dans deux catégories : le logement et la para-hôtellerie. Si les chambres permettent de vivre de manière indépendante, elles peuvent être considérées comme un logement. Si elles offrent de multiples services ou si la durée de location est courte, elles peuvent être considérées comme de la para-hôtellerie.

Les locations de logements d'habitation sous le régime de droit commun (loi 1989) sont exonérées de TVA. Mais à Lyon, elles doivent respecter l'encadrement des loyers que permet la loi Elan (20 % maximum en plus par rapport au loyer de

référence, défini selon quatre zones) ou réserver une part de logements sociaux au sein du programme.

La para-hôtellerie, activité commerciale, est soumise à la TVA. Mais la réglementation lyonnaise exige la compensation : proposer à la location un logement similaire dans le même quartier avec la même superficie.

Le 6 juillet 2023, la cour administrative d'appel de Bordeaux a reconnu que l'investisseur spécialisé dans le coliving Atrium avait fait des logements d'habitation, donnant raison à la Ville qui exigeait l'application de la réglementation locale (dans ce cas, le litige portait sur des places de parking).



La résidence Compose, rue Laborde à Bron, compte 94 locataires sur quatre étages. Photo Marion Giouse

BIBUS - VU

Lyon

Avec son nouveau logo, la Métropole veut faire fleurir les panneaux

La coalition Verte et gauche aux manettes de la collectivité va déployer des panneaux « Métropole de Lyon » aux entrées et sorties de son territoire et exige désormais l'apposition de son logo dans les structures et commerces subventionnés.

D'abord, le changement de logo. L'opération, qui s'est faite en interne en septembre 2022, met l'accent sur le mot « Métropole » et « Lyon ». Un changement qui impose de remplacer panneaux et stickers au siège, à la Part-Dieu (Lyon 3^e), mais aussi sur les autres bâtiments la collectivité. Les frontons des 58 Maisons de la Métropole sont concernés de même que les 137 collèges que la collectivité finance. La flotte des véhicules de service et les bennes à ordures sont également porteuses du nouveau logo. Des plaques « Métropole de Lyon », permettant de savoir que vous êtes entré ou sorti du territoire de la collectivité feront également leur apparition à la frontière des communes extérieures.

Stickers, plaques, panneaux...
Pour son opération « visibilité



Le nouveau logo affiché sur le siège de l'Hôtel de Métropole à la Part-Dieu (Lyon 3^e).
Photo Joël Philippon

et « déploiement du logo », la collectivité a lancé, il y a plusieurs mois, malgré ses 9 500 agents dont 70 au service de la communication, le recrutement d'un CDD de six mois chargé de s'assurer que la nouvelle signature graphique remplace l'ancienne, mais aussi d'identifier les structures aidées par la Métropole et

de définir un processus d'envoi de supports de visibilité (stickers, plaques, etc.). Au prochain conseil métropolitain, le 29 janvier 2024, où des subventions pour un montant total de 55 465 € seront attribuées à des commerces, le projet de délibération prévoit que « le bénéficiaire s'engage à afficher de façon visible

dans son établissement ou sur sa vitrine le support de communication ». Attention, car « la Métropole pourra effectuer des contrôles a posteriori ». Et gare aux rétifs à la publicité institutionnelle, car « tout manquement [...] donnera lieu à une demande de remboursement partiel ou total de l'aide versée ».

Eux qui critiquaient Laurent Wauquiez...

On se souvient pourtant que les socialistes et les écologistes, dans l'opposition à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, n'avaient pas de mots assez durs, en septembre 2019, pour brocarder la stratégie de communication de Laurent Wauquiez, alias « Le Seigneur des Panneaux ». Toutes les communes, structures ou entreprises subventionnées par la Région doivent, en effet, afficher la couleur sous peine de rétorsion.

L'écologiste Fabienne Grébert, chef de file des écologistes à la Région, ne rêvait-elle pas de « débotlonner » les affiches métalliques du logo régional blanc et bleu installées aux entrées de villes, comme elle le confiait en février 2021 à nos confrères des *Affiches de Grenoble* et du *Dauphiné* ?

Rien ne laissait présager que la Métropole de Lyon, gérée depuis 2020 par les écologistes et la gauche, « tomberait elle aussi dans le panneau ». Reste à savoir combien ça coûte. « La stratégie (de communication, ndr) est en cours d'élaboration. Elle n'est encore ni actée, ni chiffrée, ni validée », répond le cabinet de Bruno Bernard. À suivre.

● **Sophie Majou**

Lyon 1^{er}

La réhabilitation du boulevard de la Croix-Rousse devra encore attendre

La réhabilitation de cette artère, la plus emblématique du plateau nécessite en amont d'importants travaux de réseaux qui devraient s'étendre jusqu'au premier trimestre 2026. C'est ce qu'a annoncé Mathilde Cortinovis, adjointe du 1^{er} en charge de l'aménagement urbain lors du dernier conseil d'arrondissement.

Il faudra attendre 2026, voire 2027, pour profiter pleinement de la réhabilitation du boulevard de la Croix-Rousse. La Métropole et la ville de Lyon vont en effet devoir procéder en amont à des travaux concessionnaires sur les réseaux (électricité, eau, gaz, assainissement) depuis le 15 janvier et jusqu'au 1^{er} trimestre 2026, avec une interruption en fin d'année pour permettre l'organisation de la vogue et éviter les désagréments lors des fêtes de fin d'année, période cruciale pour les commerçants.

Une première enveloppe de 3 millions d'euros débloquée
Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, a commencé les travaux ce lundi 15 janvier qui



Le chantier devrait s'étendre sur deux ans et être réalisé par tronçon. Photo Yves Le Flem

devraient s'étendre jusqu'à la fin du premier trimestre, entre la rue de la Tourette et la rue des Chartreux. S'en suivront des travaux de remise aux normes du gaz par GRDF puis d'eau potable par la Régie publique de l'eau du Grand Lyon et enfin des travaux d'assainissement gérés par la Métropole de Lyon.

Pendant la période des travaux, les accès aux commerces seront conservés et le marché

ne sera pas impacté. « Ce sera une phase de travaux assez lourde, d'une durée de deux ans environ. Les travaux seront réalisés par portion sur la partie du boulevard comprise entre la rue des Pierres plantées et le Clos-Jouve. Une première enveloppe de 3 M€ a été débloquée pour cette première phase opérationnelle » a indiqué mercredi soir Mathilde Cortinovis, adjointe du 1^{er} en charge de

l'aménagement urbain lors du dernier Conseil d'arrondissement.

« Les nombreux usages, le déperissement progressif des arbres historiques, les dégradations et les différents dysfonctionnements constatés nécessitent de repenser et de reprendre prioritairement la partie centrale du boulevard qui s'étend de la rue des Pierres plantées à la rue de la Tourette,

8 707 000

En euros, le coût total de l'opération.

soit sur 680 mètres environ », a également rappelé l'élue.

400 arbres de plus

L'opération qui devrait redonner une seconde vie à cette artère emblématique de la Croix-Rousse ambitionne de recréer un lieu de promenade apaisé, inclusif et adapté aux nombreux usages. Il est notamment prévu l'ajout de 400 arbres et de strates végétales, le confort et la sécurisation des piétons ainsi que la conformité et la sécurisation des installations liées aux activités foraines.

Seuls les différents scénarios des bandes cyclables bilatérales n'ont pas à ce jour été décidés (de chaque côté de la chaussée ou du même côté). Des études sont encore en cours. Le choix final sera entériné soit courant 2024 soit en 2025.

● De notre correspondant Yves Le Flem

Lyon 2^e

La passerelle du Palais de Justice portera le nom de Pierre Truche

Cette nouvelle dénomination de la passerelle du palais de justice reliant le 2^e et le 5^e arrondissement du nom du procureur général au procès Barbie, premier président de la Cour de cassation (1996 à 1999), a été approuvée à l'unanimité au conseil du 2^e. Elle sera soumise au vote du conseil municipal le 25 janvier.

Jusqu'à présent, la passerelle piétonne reliant le 2^e et le 5^e arrondissement, entre le quai Saint-Antoine et la place Paul-Duquaire, face au palais de justice, n'était pas officiellement dénommée. Sa dénomination usuelle étant "passerelle du palais de justice", en accord avec les maires du 2^e Pierre Oliver (LR) et du 5^e Nadine Georgel (EELV) elle portera désormais le



Pierre Truche (1929-2020).
Photo Collignon Jean-Marc

nom d'un grand magistrat lyonnais, Pierre Truche. Après avoir entamé sa carrière

judiciaire à Dijon, Pierre Truche devient premier substitut en 1969 et procureur-adjoint en 1973 à Lyon.

Figure de proue du jeune parquet financier de Lyon, l'un des premiers de France, il assure l'accusation dans le procès dit « des fausses factures » comptabilisant 182 personnes inculpées, faisant de la Justice lyonnaise une référence nationale dans la lutte contre la délinquance en col blanc.

« Je vous demande de dire qu'à vie, Barbie sera reclus »

Entre 1977 et 1978, il exerce les fonctions de directeur des études de l'École nationale de la magistrature. En 1982, il accède aux fonctions de procureur de la République à Marseille. En 1984, il revient à Lyon au

poste de procureur général près la cour d'appel, et s'illustre en 1987 durant le procès de Klaus Barbie, en faisant démonstration de son souci du respect des droits de la défense et en prononçant un réquisitoire précis, concis et mesuré, concluant par ces mots : « Je vous demande de dire qu'à vie, Barbie sera reclus ».

Cette gestion exemplaire du premier procès en France pour crime contre l'humanité lui confère une image exceptionnelle dans la défense et l'illustration d'une justice porteuse de valeurs humanistes. Il est bientôt promu procureur général près la cour d'appel de Paris. En 1992, il est nommé procureur général près la Cour de cassation. Fait exceptionnel, symbolisant l'unité du corps des magistrats, il accède au siège de

premier président de cette même Cour de cassation en 1996.

Pour la première fois dans l'histoire judiciaire, un magistrat lyonnais préside la plus haute juridiction française.

Dès la fin des années 1980, il soutient la création du Musée-mémorial des enfants d'Izieu, puis devient un membre actif du conseil d'administration de cet établissement. Depuis 1999, Pierre Truche était premier président honoraire de la Cour de cassation.

Reconnu comme un magistrat d'exception, il demeure une figure emblématique de la défense des droits de l'Homme, ayant poursuivi, tout au long de sa carrière, un idéal de justice respectueuse des droits de l'individu qu'il soit délinquant ou victime.

Mardi 23 janvier 2024

Sud-ouest Lyonnais

Bassin de l'Yzeron : jusqu'où se protéger des crues ?

Comment protéger les personnes et les biens des risques d'inondations face aux enjeux du changement climatique mais aussi au rejet par les riverains de la construction d'un barrage. Vingt ans après une crue qui a marqué les esprits, retour sur les travaux entrepris, zoom sur les projets d'avenir et souvenirs de riverains.

En décembre, le Sagyrc, syndicat de gestion du bassin-versant de l'Yzeron, invitait à une conférence. Sans surprise, il y était question d'eau... Et plus précisément de crues. La date n'a pas été choisie au hasard. En décembre 2003, un épisode pluvieux intense avait eu pour résultat des inondations, qui 20 ans plus tard, sont restées dans les mémoires. L'occasion de revenir sur le chemin parcouru, notamment les 22 millions d'euros investis dans un programme d'aménagements terminé tout récemment. Il a consisté principalement à redonner de l'aisance et du naturel à l'Yzeron et à certains de ses affluents, en l'occurrence le Charbonnières et le Ratier.

Protections de crues centennales ou trentennales selon les secteurs
Des travaux d'élargissement du lit de rivière, des digues là où la place manquait sur près de 5 km de cours d'eau ont permis de mettre les riverains à l'abri d'une crue centennale pour Tassin et Charbonnières. Et trentennale pour Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon et Oullins. L'équivalent juste-



Des voitures sous les eaux ses quais d'Oullins, lors d'une crue de l'Yzeron en 2005. Des aménagements ont été réalisés depuis. Photo d'archives Philippe Juste

ment pour ces trois communes de celle de 2003. L'occasion aussi de se projeter dans l'avenir. Un avenir longtemps fait d'un projet principal d'ouvrage écrêteur, mis en suspens après des années de discussions et de polémiques.

Et demain ?
Les connaissances biologiques, les changements climatiques et les mentalités ayant évolué, la feuille de route que se donne le Sagyrc signe un changement de paradigme. Se protéger d'une crue centennale n'est plus la visée absolue. La recherche est plutôt celle d'un consensus sur ce qu'est le meilleur niveau de protection, en entrant dans l'équation le respect de l'environnement.

Les retenues sèches (appelée aussi ouvrage écrêteur ou barrage) sont toujours dans le panel de solutions. Tout comme la poursuite d'élargissements de lits de rivières et leur renaturation. Créer des champs d'expansion de crue, ce qu'est le parc de Miribel-Jonage pour le Rhône protégeant ainsi Lyon. Travailler aussi sur les réseaux

d'eaux pluviales et les eaux de ruissellement des chaussées. Car avec le dérèglement climatique, les épisodes pluvieux se multiplient, comme celui du 3 juin dernier dans la métropole. Bassin versant de l'Yzeron, les travaux engagés ces dernières années ont rempli leur mission. Les inondations ont été le fait non pas des cours d'eau mais des réseaux de collecte d'eau et du ruissellement. 2024 va être consacrée à mettre à jour les données pour améliorer les connaissances

Proposer un diagnostic de vulnérabilité des habitations

Inspiré peut-être par la maxime « mieux vaut prévenir que guérir », le Sagyrc mise aussi beaucoup sur la sensibilisation. Mieux anticiper les crues en améliorant encore les connaissances hydrologiques, diffuser les bons comportements en cas de montées des eaux. A l'occasion de la conférence, des participants ont indiqué voir apparaître des réticences de la part des compagnies d'assurances. Le Sagyrc espère que l'initiative qu'ils vont lancer va pouvoir répondre à cette problématique : un diagnostic des habitations pour évaluer les points vulnérabilités (les pièces susceptibles d'être inondées, le positionnement d'un électroménager, d'une prise...). Charge ensuite aux propriétaires de faire les modifications. Des aides de l'Etat sont à disposition lorsque des travaux sont nécessaires.

hydrologiques et étudier toutes les options possibles. En 2025, les scénarios proposés par le bureau d'études seront discutés, notamment par le groupe de travail rassemblant tous les acteurs du sujet (spécialistes, élus, habitants, associations de protection de la nature...). L'année suivante, place à la constitution des cahiers des charges des aménagements choisis pour un démarrage de cette nouvelle phase de travaux à horizon 2027.

● **Emilie Charrel**

« On garde en tête le risque de crue centennale », soulignent ces habitants du quartier du Merlo

Anne-Marie Laurent habite le quartier depuis 1992. Nicolas Geraud depuis 2005. Tous deux se souviennent de leur première inondation.

« C'était 22 ou 23 heures. Dix voisins qui débarquent sans qu'on ait eu à demander »

« En 2003, j'avais recueilli les enfants des voisins qui n'arrivaient plus à rejoindre leur maison. Je me souviens de beaucoup d'entraide. La mairie avait mis une benne au milieu du quartier. On a eu de l'eau jusqu'à la poignée de porte du garage. Le nettoyage avait été difficile à cause de la boue » se rappelle Anne-Marie Laurent.

En 2008, Nicolas Geraud était un récent propriétaire : « Nous avons acheté en connaissance de cause. Nous étions au courant des inondations de 2003. Nous nous sommes rapprochés de l'association de quartier, ils nous ont expliqué les risques et les travaux prévus à l'époque. Il était question de retenues sèches, mais sans date précise. Nous avons fait des travaux à la maison, rehaussé la chaudière. Nous ne vivions pas dans le stress. En 2008, nous avons eu un aperçu de ce que cela pouvait être. » Cet automne-là, ce n'est pas tant l'eau de la rivière qui a été le problème que les canalisations d'eaux pluviales, très vite saturées. « Nous sommes un peu satis-



Anne-Marie Laurent habite le quartier depuis 1992. Nicolas Geraud et sa famille se sont installés en 2005. Photo Emilie Charrel

les plus bas du quartier. Trois ou quatre maisons ont été impactées. On a vu la solidarité.

« C'était 22 ou 23 heures. Dix voisins qui débarquent sans qu'on ait eu à demander. On

avait ni bottes, ni raclettes... » se souvient Nicolas Geraud, « 10 à 15 cm d'eau c'est finalement impressionnant. »
Tous deux disent ne pas « vivre dans le stress à chaque gros orage. Il faut saluer les travaux qui ont déjà été faits, ils nous protègent d'une crue trentennale. Mais on garde en tête le risque de crue centennale ». Anne-Marie Laurent ajoute : « Je suis très déçue que le projet de retenue sèche ait été abandonné. Cela représente au final beaucoup de temps et d'argent gaspillé. »
Tous deux sont un peu las, avec le sentiment de voir les choses repartir de zéro, « il aura fallu vingt ans pour que les travaux soient faits, alors les prochains ? »

© UCIL - 11

Rhône**Lyon n'est plus la très grande métropole la plus attractive de France**

Lyon tenait sa première place depuis près de sept ans.

Photo d'archives Léa Aujal

Le classement Arthur Loyd, dévoilé ce mardi 23 janvier, révèle que Lyon est reléguée à la deuxième place des très grandes métropoles les plus attractives. Elle est détrônée par Toulouse pour la première fois en sept ans.

Révéle ce mardi, la 7^e édition du baromètre annuel Arthur Loyd offre un regard aiguisé sur les dynamiques des métropoles françaises. Comment ? Avec le classement d'une cinquantaine d'agglomérations en fonction de 75 indicateurs. Parmi eux, l'emploi, le coût du logement, les infrastructures de santé, d'éducation et la qualité de vie.

Pour la première fois depuis sept ans, Toulouse se hisse au sommet de la hiérarchie des très grandes métropoles (> 1 million d'habitants) et détrône Lyon. La capitale des Gaules perd sa première place de l'an passé, entre autres à cause du coût élevé de l'immobilier résidentiel qui nuit à son attractivité et la plaçant à la cinquième position en termes de qualité de vie. Malgré son offre d'enseignement supérieur étoffée et des équipements urbains de qualité, la ville s'efforce de résoudre la crise immobilière.

Le logement comme point noir

« Lors de la précédente édition du baromètre, nous alertions déjà Lyon sur son inexorable progression vers un plafond de verre », rappelle Ce-

van Torossian, directeur du département Études et Recherche d'Arthur Loyd.

« Toutefois, les dernières annonces de la Métropole de Lyon sur le sujet du logement, visant une rénovation des passoires thermiques alors que ces dernières doivent peu à peu être retirées du marché locatif, illustrent une volonté de prendre le problème à bras-le-corps », précise-t-il.

Lyon est également surpassé par Lille dans l'accueil des entreprises et l'immobilier professionnel cette année. Cependant, la ville s'érige en pôle d'excellence dans ce domaine grâce à une fiscalité attrayante et une offre de bureaux adaptée, même si les loyers restent élevés. Avec plus d'un million d'emplois et un faible taux de chômage, elle demeure un moteur économique essentiel.

Sur la thématique « Connectivité, capital humain et transitions », la cité rhodanienne se positionne également en deuxième place et souligne son ouverture à l'international, sa liaison efficace aux infrastructures nationales ainsi que sa capacité innovante soutenue par d'importantes levées de fonds.

Les indicateurs compilés sont issus de sources officielles et de données publiques ou de professionnels à la fiabilité reconstruite. Ils sont regroupés en 4 grandes thématiques : Vitalité économique ; Qualité de vie ; Accueil des entreprises et immobilier professionnel ; Connectivité, capital humain et transitions.

Repères ► Lyon dans les différentes thématiques

- Ressources économiques : 2^e.
- Résilience et croissance économique : 4^e.
- Performances du marché immobilier professionnel : 3^e.
- Accueil des entreprises et coûts d'implantation : 2^e.
- Dynamisme démographique et présence de talents : 4^e.
- Ouverture à l'international : 2^e.
- Innovation et transition verte : 2^e.
- Transports nationaux et bornes de recharge : 2^e.
- Mobilité locale et mobilités douces : 2^e.

- Environnement et risques climatiques : 6^e.
- Aménités et équipements urbains : 1^e.
- Enseignement supérieur : 1^e.
- Santé et sécurité : 5^e.
- Coût du logement : 6^e.

- **Le classement des très grandes métropoles**
- 1^{er}. Toulouse (indice d'attractivité 0,521).
- 2^e. Lyon (0,508).
- 3^e. Lille (0,471).
- 4^e. Nantes (0,470).
- 5^e. Bordeaux (0,454).
- 6^e. Aix-Marseille (0,369).

Lyon

Encore plus de dépenses en 2024: pour Audrey Hénocque, « c'est nécessaire »

Ce jeudi, le conseil municipal se penchera sur le débat d'orientation budgétaire au cours duquel la majorité écologiste pourrait bien être critiquée pour sa nouvelle hausse des dépenses de fonctionnement. Une hausse « nécessaire », soutient la première adjointe (EELV) en charge des finances, Audrey Hénocque, dans un entretien accordé à *Progrès*.

Première question que se posent tous les Lyonnais : y aura-t-il une augmentation des impôts cette année ?

« Non, nous n'augmenterons plus les impôts au moins jusqu'en 2026. Je ne peux pas m'engager pour la suite. Vous remarquerez que les villes qui ne l'ont pas fait l'an dernier, sont malheureusement contraintes de le faire en 2024, comme notre voisine, Villeurbanne. »

Vous aviez justifié cette hausse en 2023 en raison du surcoût énergétique. La Ville y échappe-t-elle cette année ?

« En 2024, ce surcoût diminue, même si le coût de l'énergie reste plus important qu'en 2022. Cette année-là, on était à 20 millions d'euros. On estime pour 2024 que l'on sera à 30 millions après être passé par un budget en 2023, où on était presque à 50 millions. Cette relative baisse nous donne de l'air pour notre nouveau challenge. »

Lequel ?

« On essaie de rester une collectivité bien gérée, tout en faisant face aux crises. Après le Covid, il y avait eu l'explosion du prix de l'énergie. Cette année



Audrey Hénocque, 1^{re} adjointe à la ville de Lyon, en charge des finances. Photo Tatiana Vazquez

2024, il faudra composer avec l'effet de l'inflation sur les coûts de la construction et des achats. »

L'autre enjeu, c'est la hausse des salaires des agents, annoncée par Laurent Bosetti...

« La relative baisse des dépenses d'énergie va nous permettre de réinvestir sur la valorisation des hommes et des femmes qui font tourner les services dont les habitants ont besoin. »

C'est une augmentation qui va à nouveau peser sur le budget de fonctionnement. C'était déjà le cas l'an dernier...

« En deux ans, il s'agit en effet d'une augmentation inédite. On finance les augmentations décidées par l'État (mesures Guérini) et dont on est ravi, même s'il n'y a pas de compensa-

tion. Mais on va plus loin, à travers la revalorisation du régime indemnitaire pour 10 millions d'euros – soit une augmentation de 1 000 € par an pour chacun des 8 000 agents – et à travers des mesures sociales, comme le congé parentalité pour le second parent qui sont attendues par la jeune génération. »

On risque de vous reprocher de laisser s'envoler les dépenses de fonctionnement.

« L'augmentation de 5 % de la masse salariale se passe dans un cadre global d'augmentation des dépenses de 2,1 %. Elle est nécessaire pour pourvoir les 10 % de postes vacants et fidéliser nos agents, afin qu'ils ne soient pas précarisés. »

Le maire a annoncé lors de ses vœux, qu'en 2024, « tout s'accélère ».

Comment ça va se concrétiser ?

« En 2023, on devrait avoir fait 124 millions d'euros de dépenses d'investissement. En 2022, on était à 102 millions. En 2021, à 92 millions. Pour 2024, on pense être autour de 150 millions d'euros de dépenses concrètes et payées. »

De quelles dépenses parle-t-on ?

« Deancements d'opération qui rentrent dans le dur, comme le groupe scolaire Kennedy (8 millions d'euros). Cela commence aussi pour les Ateliers de la danse (4,7 millions). Pour des crèches dont un très beau projet sur le quai Arloing (3 millions d'euros). Il y a beaucoup de rénovations thermiques, ou d'acquisitions de foncier (4 millions d'euros). Sans oublier le million pour la piscine de Ger-

land, ou l'acquisition de caméras mobiles qui serviront pour les Jeux Olympiques. »

À mi-mandat, où en êtes-vous de la réalisation de votre PPI de 1,2 milliard d'euros ? On vous reproche souvent que ce ne soit qu'un effet d'annonce.

« On sait bien que l'on ne fera pas 100 % de ce qu'on engage, parce que c'est du long terme. En revanche, on est ravi que nos simulations nous amènent à avoir confirmation que l'on aura dépensé 800 millions d'euros sur ce mandat. Sous le mandat précédent, c'était 600 millions. Soit une augmentation d'un quart. »

Le fait est que vous avez jusque-là inauguré beaucoup de projets lancés sous l'ancienne mandature...

« C'est le phénomène des PPI : dans nos 800 millions d'euros, on a réalisé 400 millions du mandat précédent (notamment les écoles que l'on a ouvertes). Il est de notre responsabilité d'élus de continuer ce qui a été lancé. A partir de 2024, c'est beaucoup de nos propres projets qui sont lancés, avec de nombreuses attributions de jury de concours, comme celui pour l'EAJE Montchatons dans le 3^e. On sait que le bâtiment ne sortira de terre que dans trois ans. C'est frustrant mais c'est la vie d'une PPI. En 2026, on laissera environ 400 millions de non-réalisés. Même si ce n'était pas une majorité écologiste et sociale qui était élue, j'ai du mal à imaginer que l'on abandonne des créations de crèches ou d'écoles. »

● **Recueilli par Tatiana Vazquez**

Métropole de Lyon

Les tickets TCL disparaîtront le 15 mars, place au billet rechargeable

Les fameux tickets blancs et rouges historiques ne seront plus acceptés à partir du 15 mars, mais pourront encore être échangés contre des billets sans contact jusqu'au 15 juillet.

Usagers occasionnels du réseau TCL, si vous venez de refaire votre stock de tickets, il va falloir se dépêcher pour en profiter. Les fameux titres de voyage rouges ne seront plus acceptés à partir du 15 mars dans les métros, bus et tramways de la région lyonnaise. Dès le 15 février, les bornes TCL proposeront à la place un billet rechargeable plastifié.

Le billet en question coûtera 20 centimes à l'achat et pourra être rechargé dix fois, pour un ou plusieurs voyages, avec un plafond de dix par recharge et un seul type de tarif par billet, c'est à noter : plein tarif, réduit, famille ou deux heures par exemple, mais pas un de chaque. Cent voyages au maximum, donc, avant de devoir racheter un billet. Ce pas sera rechargeable sur les distributeurs automatiques de titres, ainsi que dans les agences et les points services TCL.

« Un coût environnemental fort »

Pour les anciens tickets, il sera possible de les échanger contre des équivalents sans contact jusqu'au 15 juillet dans les agences TCL, sans payer les 20 centimes du billet rechargeable.



Le nouveau billet sans contact qui remplacera le ticket magnétique dans les prochains jours. Photo Joel Philippon

« Un billet sans contact est offert pour l'ensemble des titres de même nature rapportés par l'usager. Par exemple : un usager rapporte 8 tickets unités et 1 ticket 24 heures ; ils sont échangés contre 1 billet sans contact offert, chargé de 8 tickets unités, et 1 billet sans contact offert, chargé de 1 ticket 24 heures », explique l'opérateur.

Le président de la Métropole de Lyon et de Sytral Mobilités Bruno Bernard a jugé, ce 23 janvier, que le système magnétique, en passe d'être remplacé, était « obsolescent » et « représentait un coût environnemental fort ». 50 millions

de tickets avaient, par exemple, été fabriqués en 2023, et 20 millions vendus (en baisse de 10 à 15 % chaque année, d'ailleurs). Le nouveau système, estime le chef de la Métropole de Lyon, sera « plus écoresponsable », générera « bien moins de déchets que les anciens tickets », et la validation du billet rechargeable sera « plus pratique pour le voyageur occasionnel ».

« Accentuer la fluidité »

L'initiative du Sytral s'inscrit dans la continuité des paiements directs par carte bancaire,

introduits sur le réseau en mai 2022 et utilisés par 14,5 millions de personnes en 2023. « L'idée est d'accentuer la fluidité. La tendance est au sans contact, nous étions l'un des derniers réseaux avec Paris à faire du magnétique », constate Hassan Moummel, responsable billettique de l'opérateur.

La précédente technologie datait de 2002. Sa disparition en apparence brutale est nécessaire, selon le Sytral, « pour favoriser le déploiement du nouveau système », les deux ne pouvant cohabiter de façon optimale.

En chiffres ►

Une évolution à 60 millions d'euros

60 millions d'euros, c'est le coût total pour modifier la technologie sur le réseau TCL qui se décompose comme suit :

► 20 millions pour les terminaux de carte bancaire depuis 2022.

► 40 millions pour les nouveaux valideurs implantés progressivement pour contrôler les billets rechargeables, en vigueur à partir du 15 février, selon Edwige Besse-Barcel, directrice des expertises techniques et du patrimoine du Sytral.

Il faut ainsi remplacer 480 distributeurs automatiques de titres et 5 000 valideurs dans les bus, dans les tramways et à l'entrée des stations de métro.

Fin du déploiement en mai

« Le déploiement s'achèvera en mai. Nous voulions éviter un big bang, et en même temps la technologie est ancienne sur un réseau immense : on a tous les portiques métros à changer par exemple, pas juste 20 terminaux de bus. C'est pour ça que Paris a aussi mis beaucoup de temps », souligne-t-elle, alors que la région francilienne prévoit également la fin du ticket à l'ancienne en 2024.

Repère ► Pourquoi une limite de dix recharges ?

Le nouveau billet, une carte plastifiée, n'a pas la longévité d'une carte d'abonné normale ; il s'use plus rapidement, explique le Sytral.

Ceci expliquerait la limite de dix recharges, selon Bruno Bernard : « Même quand il n'y a pas de limites de recharges, ce type de billets subit une usure qui le rend très souvent inopérant après un peu plus de dix rechargements », a-t-il détaillé sur les réseaux.

Ce qui complexifie les contrôles notamment, car certains usagers pourraient « de bonne foi » se retrouver avec un billet ne fonctionnant plus.

« En plaçant la limite à 10 rechargements, nous souhaitons garantir que les tickets soient fonctionnels dans une durée correspondant à son usage en pratique », poursuit le président du Grand Lyon, évoquant « un tarif très bas » de seulement 20 centimes, « car nous savons que les usagers vont devoir en faire l'acquisition plusieurs fois ».

Fin du ticket rouge TCL : l'expo « Collector avant l'heure » avait un métro d'avance

L'exposition, lancée en novembre dernier, a fait parler et a beaucoup plu. La galerie d'art urbain Em'arts, au centre-ville de Lyon, a fait « plancher » ses street-artistes sur la dématérialisation programmée des tickets de transports, principalement ceux des TCL lyonnais. Thème (« Collector avant l'heure »), qui a autant inspiré les artistes que les visiteurs ! Avec pour seule consigne d'un minimum d'un par oeuvre, le ticket TCL s'est retrouvé dans le tableau *L'origine du monde*, entourant Paul Bocuse, en presse-papiers, graffé, découpé au laser... en autant d'œuvres étonnantes.

Lorsque la galeriste, Emmanuelle Col-Ulrich, en a eu l'idée, il n'y avait pas de date



La galerie Em'arts a fait plancher ses artistes sur la dématérialisation du ticket TCL. Photo Delphine Givord

de fin « officielle » ; et le hasard du calendrier a voulu que les annonces soient faites

lors de la dernière semaine de l'expo ! Est-ce que les œuvres (la plupart ont été

vendues, mais il en reste) vont prendre d'un coup de la valeur ? ! « Non, sourit Emmanuelle Col-Ulrich. Mais je peux vous dire que l'expo a confirmé, au-delà de leur curiosité, un attachement vraiment fort des Lyonnais à leur titre de transport ! ».

L'expo ne sera pas prolongée et s'arrêtera, comme prévu, samedi. Elle sera suivie d'un accrochage de différents artistes avant une nouvelle grande exposition commune au printemps.

• D. G. Expo « Collector avant l'heure » : ou tirer sa révérence de manière arty », jusqu'au samedi 27 janvier à la galerie Em'arts, 8, rue de la Poulallerie (Lyon 2e). Entrée libre. Site : <https://www.galeriedartatelerducanal.com>

RHIMS - VI

**Lyon • Lyon désignée
« ville pilote pour le
climat »**

Lundi 22 janvier, la Ville de Lyon a été retenue par la Commission Européenne dans le cadre de l'appel à projet des « villes pilotes pour le climat », lancé en septembre 2022. À la clé, 600 000 € pour permettre à la ville de tester des approches innovantes pour le climat. L'objectif est de créer un réseau entre les villes, pour partager leurs expériences et élaborer des solutions en conséquence. Le tout, pour accélérer une transition vers la neutralité climatique dans toute l'Europe.

À l'échelle locale, la candidature a été portée par cinq partenaires (l'Agence des Mobilités, l'Agence locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon, Anciela, la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi et l'Université Lyon 2) avec pour mission, de créer un lieu phare sur le climat et la résilience.

Ce lieu, appelé « site Neyret », ouvrira en 2026 et sera composé d'un tiers lieu de transition écologique ainsi qu'une école de la résilience. Avant l'ouverture du site, le tiers lieu prendra la forme d'une programmation hors les murs dans des lieux partenaires, dans chaque arrondissement. L'école de la résilience, elle, permettra d'interpeller les politiques publiques tout en créant des espaces de réflexion entre chercheurs et acteurs de la société civile.

● M.I

Jeudi 25 janvier 2024

Actu Ailleurs dans le Rhône 19

Oullins-Pierre-Bénite

Le bras de fer avec la Métropole continue sur la future voie cyclable

Alors que les premiers travaux destinés à tester des aménagements en vue de l'arrivée de la Voie lyonnaise 6 à Oullins sont imminents, le maire Jérôme Moroge et Clotilde Pouzergue ont écrit à la Métropole pour contester la légalité du chantier.

Clotilde Pouzergue l'avait annoncé, elle ne désarmerait pas. Avec Jérôme Moroge, maire de la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite, ils viennent d'envoyer un courrier au président de la Métropole. Ils contestent la légalité des travaux que la Métropole devait débiter prochainement pour lancer des expérimentations des deux scénarios de la Voie lyonnaise 6 envisagés.

« L'avis du conseil municipal concerné doit dans tous les cas être recueilli »

Le point juridique avancé dans le courrier en date du 16 janvier, adressé au président de la Métropole Bruno Bernard (Les Écologistes), est un article du Code général des collectivités territoriales applicable à la Métropole de Lyon : « Lorsqu'une décision du conseil métropolitain ne concerne qu'une



Les tests se feront grandeur nature, dans la Grande rue, à l'aide de marquages au sol et panneaux. Photo d'archives Emilie Charrel

seule commune située sur son territoire, l'avis du conseil municipal concerné doit dans tous les cas être recueilli et donc sollicité par la Métropole. » Pour les deux édiles (Les Républicains), les demandes d'autorisations de travaux par les services métropolitains et entreprises prestataires (entre les rues Charles-Péguy et Léon-Bourgeois) ne sont pas léga-

les. Travaux qui, pour certains, doivent débiter le 29 janvier.

Un recours au tribunal administratif envisagé

Joint par téléphone ce mardi 23 janvier, Jérôme Moroge, maire d'Oullins-Pierre-Bénite, indique qu'ils « envisagent de déposer un recours au tribunal administratif contre la décision de délibération du conseil

métropolitain » qui valide les travaux. « Cela pourrait faire date, si le tribunal administratif tranche dans ce sens. Ce serait une révolution majeure dans la gouvernance de la Métropole. En l'espèce, ce que nous voulons c'est que tout ce qui est en lien avec la voie lyonnaise 6 soit arrêté. Et que nous nous remettions tous, collectivités, collectifs d'habitants, de

commerçants, autour de la table », ajoute Jérôme Moroge.

Contactée, la Métropole répond : « Selon nos juristes, cet article s'applique aux EPCI (intercommunalités, ndlr). Il ne concernerait donc pas la Métropole de Lyon puisque celle-ci est devenue une collectivité territoriale à part entière depuis le 1^{er} janvier 2015. Pour rappel, la commune d'Oullins a déjà tenté d'entraver cette expérimentation le 15 décembre 2023 en déposant une requête contre la Métropole. Cette requête a été rejetée par le tribunal administratif de Lyon le 20 décembre. »

Deux scénarios vont être expérimentés

Le nœud du problème, c'est la traversée de l'hyper-centre oullinois avec le passage ou non de la Grande rue en sens unique et ses effets sur les rues adjacentes. Au fil des mois, la divergence de points de vue entre exécutif métropolitain et municipalité n'a jamais été surmontée. Inquiets des répercussions sur les voies adjacentes à la Grande rue, plusieurs collectifs d'habitants se sont créés pour peser dans la concertation. Concertation officielle qui a abouti au choix de deux scénarios dont le calendrier d'expérimentation doit être lancé en février.

● **Emilie Charrel**

Vindry-sur-Turdine**Maison Marguerite : seriez-vous prêt à tenter la colocation pour seniors ?**

Cette maison qui propose à des seniors une « colocation étudiante version âge d'or », avec une aide apportée pour la vie quotidienne, ouvrira dans la commune à l'été prochain. La première dans le Rhône, alors qu'une vingtaine de Maisons Marguerite ont déjà été créées, notamment en Haute-Loire.

Une colocation au bon souvenir des années étudiantes, mais à la retraite ? C'est ce que propose le réseau Maisons Marguerite, né en Haute-Loire en 2016. Jacqueline Decultis et son fils Mathieu y ont créé chacun une maison pour accueillir des personnes âgées, avant que le concept séduise et que des porteurs de projets se lancent dans l'aventure un peu partout en France.

Chacun sa chambre, sa salle de bains et son WC ; une cuisine, un salon et tout ce qui fait le confort d'une maison en vie commune.

La première Maison Marguerite dans le Rhône

« C'est une maison, pas un établissement », insiste Jacqueline Decultis. Une colocation qui permet de préserver un lien social, associée à une totale liberté



Une Maison Marguerite va ouvrir l'été prochain à Vindry-sur-Turdine. Elle sera gérée par Blandine Dumas (à droite), qui a été accompagnée par Mathieu et Jacqueline Decultis, fondateurs du réseau. Photo Guillaume Laclotie

tout en étant aidé. Car une Maison Marguerite comporte une aide à domicile pour le ménage, le linge, les courses et les repas. Une équipe se relaie sept jours sur sept, avec la volonté d'accompagner et d'animer les journées.

À partir de juin prochain, une Maison Marguerite va ouvrir à Vindry-sur-Turdine. La première dans le Rhône, portée par Blandine Dumas et son mari, qui ont acheté une maison d'une surface de 415 m² actuellement en travaux. « C'est une

colocation étudiante version âge d'or », sourit Blandine Dumas. Avec dix chambres de 17 à 34 m², elle pourra accueillir dix personnes, comme le veut le concept.

Il faudra compter entre 1 700 et 2 200 € par mois tout compris, notamment les repas. « L'idée n'est pas de faire à la place, mais d'aider et de redynamiser les journées », souligne Blandine Dumas. Le tout pour faciliter le « bien vieillir » et un maintien à domicile le plus longtemps possible.

Lyon • Voie Lyonnaise : aucune voiture sur le pont Lafayette pendant six semaines

À partir du 5 février, le pont Lafayette sera fermé aux voitures pour une « durée prévisionnelle de six semaines » a annoncé la Métropole, jeudi 25 janvier. Et ce, de jour comme de nuit. Toutefois, bus, piétons et cyclistes pourront y circuler. Les travaux interviennent dans le cadre de l'arrivée de la Voie Lyonnaise n° 1 (VL n° 1) afin de permettre l'aménagement du carrefour Lafayette/Sarrail/Augagneur. La reconfiguration des voies cyclables et les travaux de requalification du réseau d'assainissement y seront réalisés. Pour rappel, la VL n° 1 reliera Vaulx-en-Velin à Gerland (Lyon 7^e) en passant par Villeurbanne et les 6^e, 3^e et 7^e arrondissements.

Le communiqué de presse a également indiqué le début des travaux d'élargissement de la piste cyclable sur la partie centrale de la VL n° 1 mardi 23 janvier, sur les quais Augagneur et Sarrail. De ce fait, les travaux réduiront la circulation à une voie entre la rue Cuvier et le pont Lafayette.

Début mars, le secteur du quai Augagneur, entre le pont Lafayette et le pont de la Guillotière, sera à son tour réduit à une voie. Au fil des travaux, les quais rouvriront par tronçons, sur deux voies de circulation, informe la Métropole. Les travaux d'aménagement de la Voie Lyonnaise n° 1 se poursuivront jusqu'à fin juin 2024.

• M.I

Tribune de Lyon – 945 – 18/01/2024

52



© DR

Il était une fois...

La plus vieille photo de Lyon

En novembre 2023, à la suite d'une vente aux enchères, la Bibliothèque municipale de Lyon a acquis la plus vieille photo de Lyon datant de 1840. Retour sur son histoire.

Sur le cliché en noir et blanc, le pont du Change, qui relie l'actuel quai Romain-Rolland à l'église Saint-Nizier, et enjambe la Saône. Les rives semblent animées. À l'arrière, les immeubles canuts essaient la colline de la Croix-Rousse. On aperçoit, avec détail, les bordures de fenêtres. Même si le cliché a été pris 180 ans plus tôt, on reconnaît Lyon en un coup d'œil.

Détails et rareté. Opticien et ingénieur d'une trentaine d'années, Félix Richard (1809-1876) prend ce cliché depuis la fenêtre de son appartement-boutique quai Saint-Antoine. Il a en sa possession l'ancêtre de l'appareil photo, un daguerréotype, un lourd appareil de 50 kg aux prises de vue lentes. Ce procédé, utilisé entre 1839 et 1850, puis supplanté par d'autres techniques, consiste à fixer l'image sur une plaque de cuivre enduite d'une couche d'argent et à la développer aux vapeurs d'iode.

« On estime que le cliché date du début des années 1840. Le dépôt de brevet du daguerréotype a lieu en 1839, et le pont du Change, appelé le pont de Pierre, est dans l'état qui précède sa reconstruction en 1842-1843. Il s'agirait donc de l'une des plus anciennes photos de Lyon », précise Nicolas Galaud, directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon. Conservé depuis plus d'un siècle par les descendants du photographe, le cliché a été vendu aux enchères à la Ville de Lyon, en novembre dernier, pour la somme de 16 744 euros. « La photo ne révèle rien que l'on ne connaissait déjà, mais elle est intéressante pour ses détails, sa rareté, son ancienneté », poursuit le directeur de la Bibliothèque municipale. Elle complète ainsi d'autres vues que nous avons déjà, car nous avons des daguerréotypes de 1845. » Le document s'apprête à être catalogué, décrit et numérisé. Il complétera la déjà vaste collection de la bibliothèque, composée de milliers de documents iconographiques de Lyon. « L'acquisition de ce cliché sera l'occasion de porter une action de valorisation de notre fonds iconographique, en partenariat avec d'autres établissements lyonnais », conclut Nicolas Galaud. Une future exposition à venir ? À suivre. **IRIS BRONNER**

Le jour où...

L'OL a remporté la Coupe de la Ligue

Avant de régner sur le Championnat de France et de faire trembler l'Europe pendant près d'une décennie, c'est par un trophée mineur que l'OL s'est mis en appétit en 2001.

Au tournant du mouvement millénaire, l'OL s'avance conquérant. Le club de Jean-Michel Aulas s'entoure de nouveaux actionnaires, joue le haut de tableau, la Coupe d'Europe, et vient de réaliser avec Sonny Anderson le transfert le plus cher de l'histoire du football français... mais son dernier titre remonte à une Coupe de France en 1973 ! Ce sont alors Nantes, Lens, Bordeaux et Monaco qui dominent le paysage. Mais l'OL se rapproche : troisième de D1 en 1999 et en 2000 et même deuxième en 2001, à quatre points du titre. C'est finalement la Coupe de la Ligue, moins prestigieuse que le championnat ou la Coupe de

France, qui va venir mettre fin à cette disette. Un trophée que l'OL avait failli remporter en 1996, battu aux tirs au but par Metz et sa fameuse chenille... Éric Roy avait bien cru rapporter la coupe à Lyon mais son but inscrit en prolongations allait être refusé pour un pied jugé trop haut par l'arbitre.

Cinq ans plus tard, nouvelle finale dans un Stade de France flambant neuf, et c'est Monaco qui s'avance cette fois sur la route des Lyonnais. Après un but du défenseur brésilien Claudio Caçapa, Shabani Nonda ramène le club de la principauté à niveau. La libération viendra d'un autre défenseur, le Suisse



© BRUNO DE LYON

Patrick Müller, buteur au terme de la seconde prolongation. Les 40 000 supporters lyonnais montés à Paris exultent. S'ensuivront sept titres de champion de France consécutifs de 2002 à 2008, record que même le PSG qatari n'a su faire tomber. **RODOLPHE KOLLER**

Plusieurs milliers de personnes s'étaient massées dans les rues pour assister au passage des joueurs, puis voir Sonny Anderson et ses partenaires présenter la Coupe depuis le balcon de l'hôtel de ville.

Qui est-ce ?

Paul Couturier

Né le 29 juillet 1881 à Lyon, Paul Francisque Marius Irénée Couturier, dit Paul Couturier, est issu d'une famille bourgeoise chrétienne. Dès la fin de ses études secondaires, il veut entrer dans les ordres et est ordonné prêtre en 1906, à l'âge de 25 ans. Durant la Première Guerre mondiale, le Lyonnais est réquisitionné en tant qu'infirmier. De retour à Lyon, il vient en aide à des réfugiés qui ont fui la Révolution russe de 1917. C'est en les côtoyant qu'il apprend à connaître le christianisme orthodoxe. Lors d'une retraite spirituelle au monastère d'Amay (Belgique) en 1932, il entre dans une réflexion œcuménique (mouvement interconfessionnel qui souhaite mettre en place des actions communes entre les différentes branches du christianisme). Ainsi, lors de son retour à Lyon, il donne un nouvel élan à la semaine de la prière. Celle-ci, qui a lieu du 18 au 25 janvier, devient une semaine dédiée à l'ensemble des chrétiens en 1934. Trois ans plus tard, le prêtre, aussi professeur de sciences aux Chartreux (jusqu'en 1946), fonde le Groupe des Dombes, un groupe de dialogue œcuménique réunissant, pour prier et réfléchir, des théologiens catholiques et protestants francophones. Lors de la Seconde Guerre mondiale, il est arrêté et emprisonné à la prison Montluc. Libéré, il continuera à organiser des rencontres de formation œcuméniques jusqu'à la fin de ses jours. Il décède le 24 mars 1953 à l'âge de 72 ans. Aujourd'hui, une passerelle et une chapelle portent son nom à Lyon. **EMMA RESSEGAIRE**



© BRUNO DE LYON

Parlons lyonnais.

Bancane

PAR JEAN-BAPTISTE MARTIN

L'adjectif *bancane* est propre à notre région. Il a été relevé seulement dans le Lyonnais, le Beaujolais et le Roannais. Il signifie « bancal, boiteux, en parlant d'une personne (en particulier d'une femme) », « bancal, instable, en parlant d'un objet ». Bancane fait partie des mots que le puriste lyonnais E. Molard voulait faire disparaître du parler de ses contemporains et a critiqué dans son ouvrage *Le mauvais langage corrigé* (1810) : « Bancane. Se dit populairement d'une femme, dans le même sens qu'on dit bancroche en parlant d'un homme. C'est une personne qui a les jambes tordues ; dites, bancalle, s.f. Elle est bancalle depuis sa naissance. » Bancane est probablement une déformation du mot français *bancal* (qui est un dérivé de *banc*, mot venant du germanique **banks*) sous l'influence de *cane* (lorsqu'on boite, on utilise souvent une canne).

Nouveau Lyon – Janvier Février - 74

HISTOIRE

LA SANGLANTE CHUTE de la capitale des Gaules

La bataille de Lugdunum, un violent affrontement entre deux armées romaines en l'an 197, a entraîné la mise à sac de la colonie par le vainqueur, l'empereur Septime Sévère, et a eu de nombreuses répercussions sur l'urbanisation de la cité. Par Frédéric Crouzet

C'est peut-être la plus ancienne scène de crime de Lyon. En mars 1950, à l'occasion de la construction d'un garage rue des Fantasques (Lyon 1^{er}), des ouvriers découvrent le squelette d'un soldat romain, avec son épée, son armure et des pièces de monnaie. Dépêchés sur place, les services archéologiques mettent la main sur l'une des premières traces de la sanglante "bataille de Lugdunum", relatée par les historiens dès le III^e siècle. En 197, la guerre civile entre les légions de l'empereur romain Septime Sévère et les armées de "l'usurpateur" Clodius Albinus aurait fait des dizaines de milliers de morts près de Lyon. Cette bataille a entraîné la destruction de la ville haute de Fourvière et a durablement changé la physionomie de la jeune cité.

COMBATS À SATHONAY ET À LA DUCHÈRE

Septime Sévère, ancien gouverneur de Lugdunum, devient empereur en 193 avec l'aide d'Albinus, le gouverneur de Bretagne (actuelle Grande-Bretagne). Mais Albinus est évincé du pouvoir et s'autoproclame Auguste à son tour. Il installe ses troupes à Lugdunum en 196 avec l'idée de marcher sur Rome. Pour contrecarrer ses plans, Septime Sévère lève alors une gigantesque armée dans la partie germanique de l'Empire. L'empereur conduit ses légions en Alsace puis dans le Jura, descend la vallée de la Saône, et affronte une première fois les troupes ennemies à Tournus. Mais c'est en février 197 que les deux armées vont se confronter dans les environs de Lyon. Près de 100 000 hommes sont mobilisés.

Selon les historiens et archéologues, les combats auraient pu se dérouler dans la plaine de Sathonay jusqu'à Caluire, ainsi que sur les hauteurs de la Duchère. Sur ce front de plus de neuf kilomètres, les armées d'Albinus prennent d'abord l'avantage en piégeant leurs adversaires dans des fossés avant de flancher en raison de leur infériorité numérique. Défait,

Albinus se serait suicidé, son corps aurait été remis à Septime Sévère qui aurait conservé sa tête pour l'exposer à Rome.

MALHEUR AUX VAINCUS

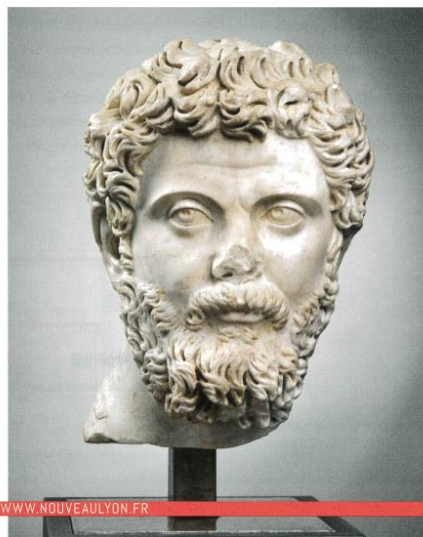
Lugdunum, où est pourtant né le fils de Septime, Caracalla, va devoir payer le prix de sa soumission à Albinus. L'empereur laisse ses légionnaires piller et incendier la colonie logée sur les hauteurs de Fourvière, tuer et violer ses habitants. Les fouilles menées depuis 2019 au Clos de la Visitation (Lyon 5^e) ont mis au jour le camp de la Cohorte, occupé par les légionnaires chargés de la défense de la colonie. Les archéologues ont retrouvé de nombreuses armes et des corps décapités, autant de signes du massacre par les hommes de Septime Sévère. Ils datent aussi de la fin du I^{er} siècle l'abandon des thermes de la rue des Farges, la disparition des canalisations en plomb des aqueducs et donc le déclin de la ville haute.

DÉPLACEMENT VERS LA SAÔNE

Les survivants du pillage ont ensuite déserté le sommet de la colline et ont commencé à s'installer durablement sur la rive droite de la Saône, dans l'actuel Vieux-Lyon, et en Presqu'île. Lugdunum, jusqu'alors "fille de Rome", devient une cité de second ordre et perdra son statut de capitale des Gaules un siècle plus tard.

Le soldat retrouvé à la Croix-Rousse, dans un puits qui se révélera faire partie du réseau souterrain des "arêtes de poisson", sera identifié comme étant un légionnaire de Septime Sévère, sa longue épée étant caractéristique des armées germaniques. Mais que faisait-il à deux pas du sanctuaire des Trois Gaules ? Peut-être a-t-il été tué par des habitants qui se sont défendus lors du pillage...

À l'issue de la bataille de Lugdunum, l'empereur Septime Sévère laisse ses légionnaires piller la ville, ce qui entraînera la désertion durable du sommet de la colline de Fourvière.



CC Daniel Martin